



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 107577

Texte de la question

L'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société. Or la France est en retard sur ce point : environ un tiers de la population ne possède pas d'ordinateur et n'utilise pas internet. La lutte contre la fracture numérique doit être une priorité. C'est pourquoi dans un récent rapport, le Centre d'analyse stratégique fait la proposition d'accorder, dans le cadre du plan de développement des usages du numérique à l'école, une attention toute particulière aux jeunes entre 15 et 24 ans en leur offrant des formations adaptées (y compris en dehors du cursus scolaire). C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Afin de donner au futur citoyen une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC), le plan de développement des usages du numérique à l'école, annoncé le 25 novembre 2010, est actuellement mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. L'un des objectifs principaux défini par le plan est la formation des élèves à l'usage responsable des TIC. Le vecteur principal de cette éducation à la responsabilité est le brevet informatique et Internet (B2i) qui, au-delà de la formation technique, valide les compétences numériques acquises par les élèves. Il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires dans le domaine de la communication et de l'information pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. La validation du B2i est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet depuis 2006. Dans le cadre du plan de développement, le B2i évolue pour mieux prendre en compte les pratiques numériques des élèves et mieux accompagner leur formation civique. Le plan prévoit des mesures particulièrement pour les lycéens : l'accompagnement des équipes académiques pour obtenir une progression importante dans le déploiement ; une étude sur la pertinence d'une prise en compte du B2i au baccalauréat, dans le cadre de la réforme du lycée ; une mise en relation avec le certificat informatique et Internet (C2i) niveau 1 étudiant. En outre, depuis la rentrée 2011, le B2i accorde plus d'importance à l'apprentissage de l'usage responsable de l'Internet afin de sensibiliser, informer et former les élèves aux risques liés à l'usage d'Internet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107577

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4405

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 582